GROUPE :	Team du Pays de Crussol	N° :
CLASSE :		**Date réception engagement :**

Cadre réservé à l'organisation, ne rien inscrire au dessus de cette ligne

2ème COURSE de CÔTE REGIONALE VHC. du PAYS de CRUSSOL
04 & 5 juin 2017

BULLETIN d'ENGAGEMENT

(Clôture des engagements mardi 30 mai 2017à minuit)

NOM : ..... PRENOM : .....
ADRESSE : .....
.....
TEL : ..... PORTABLE : .....
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....
E-MAIL : .....
GROUPE SANGUIN : .....
ASA : ..... CODE ASA : .....
N° LICENCE : ..... TYPE DE LICENCE .....
LICENCE A LA JOURNEE **(TPRM 60 €)** : OUI NON TP N° : .....
ECURIE : .....
PERMIS de CONDUIRE N° .....
DELIVRE LE : ..... PAR : .....

En cas de double monte remplir un bulletin d'engagement par pilote
DOUBLE MONTE : OUI / NON, si OUI :
NOM du 1er Conducteur (N° à partir de 301B).....
NOM du 2ème Conducteur (N° à partir de 301).....

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE ENGAGE

MARQUE : ..... MODELE : .....
CYLINDREE EXACTE : ..... IMMATRICULATION : .....
ANNEE CONSTRUCTION : ..... PASSEPORT TECHNIQUE : .....
GROUPE : ..... CLASSE : .....

Engagement à envoyer au TEAM du PAYS de CRUSSOL - 1, Rue Roland Garros 07130 – SAINT PERAY, accompagné du montant des droits d'engagements soit : **180Euros** avec publicité (Paiement par chèque à l'ordre de Team du Pays de Crussol)

Tout engagement non accompagné des droits d'inscription sera refusé.

REGLEMENT le : **MONTANT :**

☐ Chèque bancaire ☐ Chèque postal
☐ Espèces ☐ Mandat

Il est rappelé que la présentation de la fiche d'homologation du véhicule aux vérifications techniques est obligatoire ainsi que le passeport technique.
Les conducteurs déclarent sur l'honneur qu'ils ne sont pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension du permis de conduire et s'engagent à renoncer à leur participation à l'épreuve au cas où ils se trouveraient dans cette situation au moment de son déroulement. De même, ils s'engagent à respecter la réglementation interdisant le dopage et à accepter les contrôles éventuels des médecins accrédités. Il est rappelé que tout licencié ne peut, en aucun cas, s'engager à la même date dans deux épreuves organisées par des associations sportives différentes (article 68 du code sportif international) :
« Le concurrent est obligé de prendre part à la compétition dans laquelle il s'est engagé ».
Nous, soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et des réglementations générales applicables. Nous certifions que tous les renseignements indiqués sur la présente demande sont rigoureusement exacts.

ASA DRÔME

Fait à ..... le .....
Signature

VERIFICATIONS TECHNIQUES

GROUPE : **CLASSE :** **VISA :**	**Observations :**